



NEUTRAMAX



TRAITEMENT ANTI-ODEURS



- **Rémanent** : la diffusion des actifs neutralisants d'odeurs dure plusieurs mois (3 à 6 mois).
- **Performant** : une plaque traite un endroit confiné jusqu'à : 20 m³ (NEUTRAMAX 35), 70 m³ (NEUTRAMAX 130), 250 m³ (NEUTRAMAX 400).
- **Innovant et fiable** : aucun risque de déversement de liquide.
- **Procédé simple de mise en œuvre** : aucune maintenance nécessaire.
- **S'utilise sans alimentation électrique et sans piles.**

Idéal pour les regards ou postes d'assainissement, fosses septiques, locaux poubelles, caves à fioul, endroits humides, greniers...

APPLICATION

Couper l'emballage plastique et sortir la plaque. Suspender la plaque de NEUTRAMAX de préférence en hauteur à proximité de la source malodorante, idéalement dans un flux d'air. Elle peut aussi être collée grâce au dispositif joint sous le couvercle des poubelles, par exemple.

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

CARACTÉRISTIQUES

Etat physique : gel orangé-brun.

Odeur : parfum.

Poids environ : 35 g, 130 g et 400 g.

Conditionnement : NEUTRAMAX 35 = carton de 12 plaques de 35 g.
NEUTRAMAX 130 = carton de 6 plaques de 130 g.
NEUTRAMAX 400 = carton de 3 plaques de 400 g.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société

 www.pro5.fr

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D1722-0612-139-

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

